

ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2022_4444_CC

TRAVAUX : DEMONTAGES ARRETS DE BUS

DU 03 AU 16 JANVIER 2023

DE 08H00 A 17H00

RUE DU VAL DE SAIRE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,
n° AR_2022_3724_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la sté INEO pour le compte de
la Mairie de Cherbourg en Cotentin en date du 25
novembre 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 03 AU 16 JANVIER 2023

ARTICLE 1^{er} – RUE DU VAL DE SAIRE

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le trottoir pourra être rétréci, au droit des travaux. En cas de besoin, une déviation piétonne pourra être mise en place par la sté INEO.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à la sté INEO, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060 65

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté INEO (260 rue des Noisetiers 50110 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...).

Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 8 décembre 2022,

Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,

Pierre-François LEJEUNE



Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google

Street View - oct 2022



Date de l'image : oct 2022 © 2022 Google

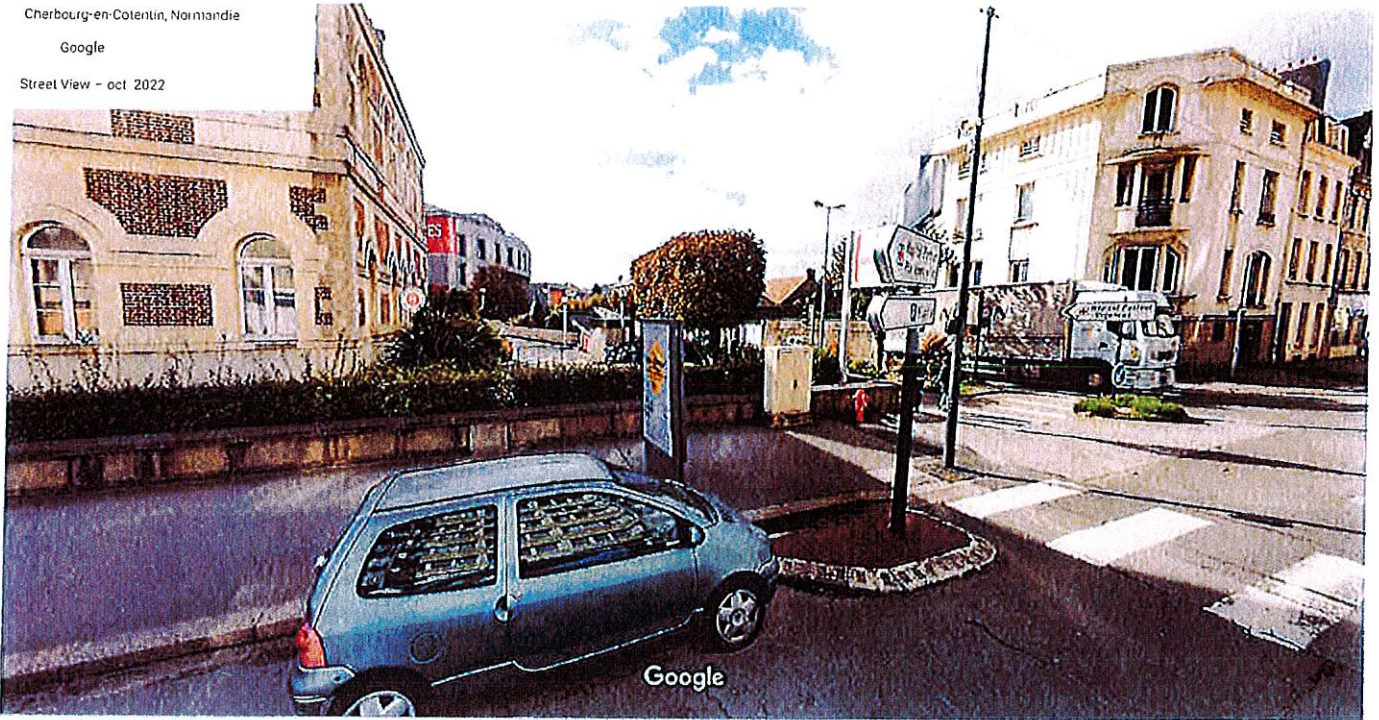


81 Rue du Val de Saire

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google

Street View - oct 2022



Date de l'image : oct 2022 © 2022 Google



Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google

Street View - oct 2022

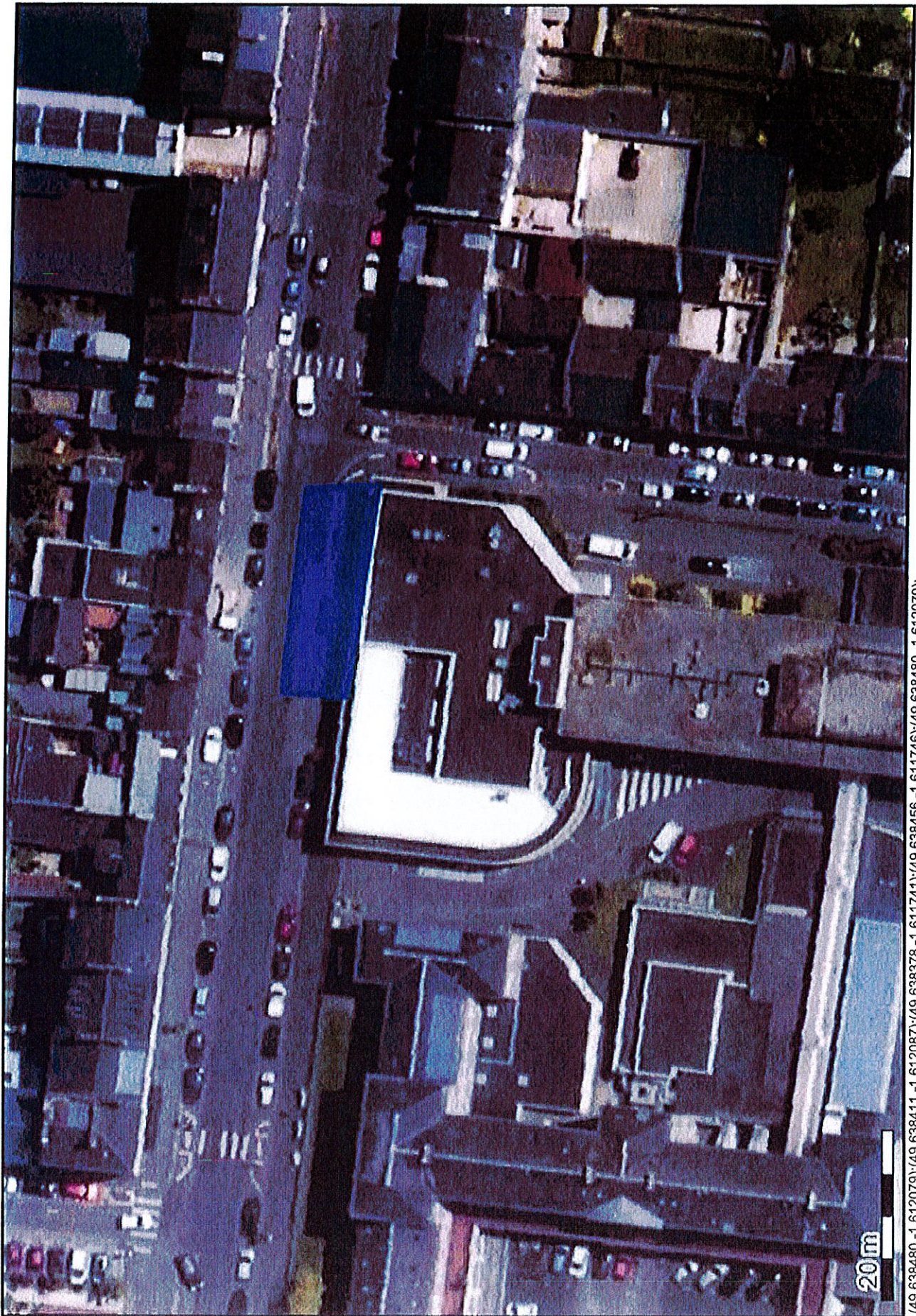


Date de l'image : oct 2022 © 2022 Google





(49.638620 -1.614136);(49.638556 -1.614146);(49.638540 -1.613948);(49.638601 -1.613943);(49.638620 -1.614136);



20m

(49.638480 -1.612079);(49.638411 -1.612087);(49.638378 -1.611741);(49.638456 -1.611746);(49.638480 -1.612079);



(49.638677 -1.613329);(49.638660 -1.613036);(49.638589 -1.613066);(49.638609 -1.613356);(49.638677 -1.613329);